



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 9 octobre 2013

### **Indemnité compensatoire de handicaps naturels : mise en paiement d'un acompte de 75 % depuis le 13 septembre**

---

Au titre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), 4,5 M€ ont été versés à un peu plus de 3 000 bénéficiaires depuis le 13 septembre. Le solde, soit 1,5 M€ supplémentaires, devrait être versé à compter du 15 octobre.

L'ICHN est une aide annuelle versée aux exploitants dans les zones connaissant les plus fortes contraintes de relief et de climat afin de compenser les surcoûts liés aux difficultés d'exploitation dans ces zones. Elle joue un rôle majeur dans l'occupation du territoire car elle favorise le maintien d'un tissu d'exploitations agricoles de taille modeste, contribuant ainsi à un développement rural harmonieux.

Pour la quatrième année, une majoration de 50 % sur les 25 premiers hectares primés est possible grâce à la mobilisation de crédits issus du bilan de santé de la Politique Agricole Commune, la PAC.

Pour plus d'informations, les agriculteurs peuvent contacter la direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DAAF) aux numéros suivants : 02 62 33 36 21/02 62 33 36 22/ 02 62 33 36 23.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

